



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3692

Don de deux défibrillateurs dans le cadre de l'organisation de la semaine des gestes qui sauvent

Direction de l'Ecologie Urbaine

**Rapporteur** : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

**SEANCE DU 26 MARS 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. HAVARD, M. TETE

2018/3692 - DON DE DEUX DEFIBRILLATEURS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE DES GESTES QUI SAUVENT (DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon équipe depuis 15 ans une centaine de sites de défibrillateurs dans ses piscines, gymnases, patinoires, stades, véhicules de service de la Police municipale, mairies d'arrondissements ainsi que ses musées et salles de spectacles, afin qu'ils soient mis à la disposition des agents municipaux mais aussi du public. En effet, la législation française, par décret n° 2007-705 du 4 mai 2007, puis par arrêté du 6 novembre 2009, autorise toute personne, même non médecin, à utiliser un défibrillateur automatisé externe (DAE) pour une victime d'un arrêt cardiaque, lui permettant de sauver une vie dans l'attente de l'arrivée des secours.

Par ailleurs, Lyon a également reçu le label « Ma commune a du cœur », qui valorise les bonnes pratiques locales en matière de prévention des accidents cardiaques. Le Label met en avant les collectivités les plus engagées en matière de formation de la population, d'installation de défibrillateurs cardiaques, leur localisation, leur accessibilité, l'information des habitants, la communication autour des bons réflexes.

Sous l'impulsion de Céline Faurie-Gauthier, Conseillère déléguée à la santé, la prévention et les HCL, le partenariat historique de la Ville avec la Fédération Française de Cardiologie (FFC) s'est amplifié et a abouti, en 2017, à l'organisation d'actions de sensibilisation aux premiers secours durant la semaine des gestes qui sauvent. Réunis sous une bannière commune : « qui ne sauve pas n'est pas lyonnais-se », l'ensemble des acteurs du secours se sont mobilisés pour diffuser auprès du grand public les bonnes pratiques en matière d'urgence et d'utilisation d'un défibrillateur.

Une nouvelle édition de la « Semaine des Gestes Qui Sauvent » est reconduite du 23 avril au 28 avril 2018 par la Ville de Lyon, en partenariat avec la FFC. Cet événement est placé sous le signe de la solidarité et la bannière « Qui ne sauve pas n'est pas Lyonnais-e » renvoyant à une identité forte du territoire lyonnais, favorisant l'implication des habitants de tous âges, en particulier les jeunes avec un relais important auprès des universités, des écoles d'enseignement supérieur et de la Mission Locale de Lyon.

L'objectif principal de cette semaine des gestes qui sauvent est de mettre en lumière l'importance de l'action du témoin d'un malaise cardiaque. Ce premier maillon est indispensable car il permet de gagner des minutes précieuses et de déclencher la chaîne des secours. La semaine permet également de faciliter l'accès à une première sensibilisation gratuite aux gestes qui sauvent et à l'utilisation d'un défibrillateur. Cela rentre dans les objectifs de la Ville de Lyon, ville solidaire et durable.

Pour l'édition 2018, la grande nouveauté est le défi « massage » qui se déroulera le samedi 28 avril 2018 sur un podium de la « rue des premiers secours », place Bellecour. L'idée est de masser en continu sur des mannequins pendant 8 heures, avec des équipes de masseurs qui se relaient et permettent ainsi à des associations/structures ou établissements d'enseignement de gagner un défibrillateur. Un défibrillateur sera ainsi remis chaque heure par un des partenaires du défi. La Ville souhaite en remettre deux. Les bénéficiaires s'engagent de leurs côtés à devenir

des membres actifs du collectif « qui ne sauve pas n'est pas lyonnais » et à contribuer à la diffusion des gestes qui sauvent. Ils devront assurer la maintenance annuelle des défibrillateurs.

Le défi « massage » permet de mettre en lumière des équipes de Lyonnais déjà formés aux gestes qui sauvent et de rappeler l'importance de ce geste altruiste et citoyen. La Ville en remettant officiellement deux défibrillateurs contribue à porter cet engagement rappelé dans toute la communication : la Ville comme on l'aime, solidaire.

Les appareils proposés ont été acquis en 2014, pour un montant unitaire de 890 HT.

Ouï l'avis de la commission affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens ;

### **DELIBERE**

1. La Ville de Lyon accepte le don de deux défibrillateurs pour la manifestation « la Semaine des gestes qui sauvent ».

2. La sortie du stock de deux défibrillateurs de type ZOLL avec électrodes (montant d'achat 890 €HT), dont la maintenance n'est plus à assurer, est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, la Conseillère municipale déléguée,

Céline FAURIE-GAUTHIER